

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI.

PERIODE : MOIS DE MARS 2019.

La situation des défenseurs des droits de l'homme de ce mois de mars 2019 a été dominée par la fermeture du bureau du haut-commissariat des droits de l'homme au Burundi, les sanctions de certains medias, la libération des trois membres de l'organisation Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités, le dossier du Burundi dans la session de Genève et la perte du dossier juridique de Germain RUKUKI.

Le 28/02/2019, à la suite de la fermeture définitive du Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi, sous la demande du Gouvernement du Burundi, après 23 ans de prestation, le Représentant des Nations-Unies de l'Afrique de l'Ouest et Centrale Monsieur Mathias a déclaré à la radio des Nation-unies que les défenseurs des droits de l'homme au Burundi ne sont pas respectés qu'il y a des pas à faire notamment les emprisonnements, le rôle de la société civile, que c'est nécessaire que les Nations-Unies soient présentes au Burundi. A ce sujet, il a dit qu'il y a plusieurs méthodes de travailler avec le pays sans y avoir des bureaux. Mathias termine sa déclaration avec espoir d'avoir des dialogues et coopérations constructifs avec le Burundi et qu'il continuera à travailler avec ses collègues sur place.

En date du 12/03/2019, à Genève, lors de la 40^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, la situation des droits de l'homme au Burundi a été présentée par les participants. Pierre Claver Mbonimpa, président de l'Association Burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), a déploré le surpeuplement des prisonniers dans leurs milieux carcéraux. Il a donné l'exemple de la situation jusqu'à la fin février 2019 où une prison avec une capacité d'accueil de 100 prisonniers, avait 800 prisonniers et qui faisaient des rotations pour dormir ; les uns restant debout ou assis.

Dans cette session l'autre intervenant était Françoise de la commission d'enquête des Nations-Unies sur le Burundi qui a regretté l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme au Burundi. Elle pointe du doigt la police, le service national de renseignement et les imbonerakure qui ne sont pas poursuivis par la justice.

Quant au représentant du gouvernement du Burundi Rénovât Tab aussi ambassadeur du Burundi à Genève a déclaré dans cette session qu'aujourd'hui le Burundi est préoccupé par les élections de 2020 et que la commission d'enquête sur le Burundi est un instrument des opposants et de la société civile. Il a continué en disant que les rapports de cette commission contiennent des mensonges, que cette commission cherche le 4^{ème} mandat et que le Burundi ne peut pas céder sa souveraineté. D'autres intervenants étaient le représentant de l'Union Européenne, le président de la commission européenne et le représentant de la France qui ont demandé la poursuite judiciaires des boureaux. La Suisse quant à elle est revenue sur la fermeture du bureau du Haut-Commissariat des Droits de l'homme au Burundi. La Russie a noté le progrès de la situation des droits de l'homme au Burundi tandis que la Chine réclame l'aide au Burundi par la communauté internationale.

Le représentant de DefendeDefenders aux Nations-Unies Monsieur Nicolas a demandé le maintien des sanctions sur le Burundi et que la Cour Pénale Internationale continue ses enquêtes et que le Burundi ne s'en ferme pas vis à vis des Nations.

Dans une conférence de presse des portes paroles des ministères, tenue au chef-lieu de la province Mwaro, le 15/03/2019, le président du conseil national de la communication, Monsieur Nestor Bankumukunzi s'est exprimé à propos des sanctions infligées à la radio la Voix d'Amérique et la radio BBC par le gouvernement du Burundi. Monsieur Bankumukunzi a déclaré que les sanctions de fermeture de ces radios ont été maintenues car la radio voix d'Amérique continue d'utiliser un journaliste qui est poursuivi par la justice burundaise pour avoir participé au coup d'état manqué de 2015. Au lieu de l'extrader pour être jugé cette radio protège ce journaliste que Nestor n'a pas voulu nommer.

Pour le cas de la BBC, cette radio a préparé une vidéo des mensonges accusant le gouvernement du Burundi de tuer les humains dans une maison sise à Kinindo où le sans coulait dans un caniveau poursuit Bankumukunzi. Monsieur Bankumukunzi a conclu en disant que la radio BBC a accepté la faute, que plutôt le gouvernement devrait prendre d'autres mesures.

Devant la cour des pays l'Est Afrique EAC, a eu lieu le 18/03/2019 l'audience de l'affaire apposant l'Etat du Burundi contre cinq organisations de la société civile à

savoir APRODH, Forum pour le Renforcement de la Société Civile, Forum pour la Conscience du Développement, Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture et Réseau des citoyens propres RCP.

L'état du Burundi était représenté par Diomède Vyizigiro qui a accusé ces organisations que la décision de les radier en octobre 2016 a été prise par le Ministre de l'intérieur à la suite de l'organisation des marches manifestations en 2015, que ces organisations ont dévié leurs objectifs, que leurs responsables étaient parmi les puchistes de 2015. Vyizigiro continue de justifier que la décision article 30 du décret no1/11/du 18/4/1992 donne l'autorisation du Ministre de l'intérieur de prendre une décision sans attendre une décision de la justice. A la question de savoir pourquoi les organisations n'ont pas été écoutées avant la prise de la décision, Vyizigiro défend en disant que les responsables de ces organisations n'étaient plus au pays.

L'avocat de ces organisations a montré à la cour que la décision du ministre de l'intérieur est contraire à la constitution du Burundi qui autorise la liberté d'expression de l'association et les décisions des pays de l'Afrique de l'Est. L'avocat de ces organisations affirme que l'article cité ci-haut est en rapport avec les affaires déjà jugées. Le même avocat a conclu en demandant à la cour de suspendre la décision. L'affaire a été prise en délibérée pour une période de deux mois.

Le jeudi 21/3/2019, trois membres de l'organisation Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités PARCEM : Emmanuel NSHIMIRIMANA, Aimé Constant GATORE et Marius ont été libérés après trois mois d'incarcération malgré leur acquittement par la cour d'appel de Bujumbura. Ils étaient accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'état avec réquisitoire du Ministère public entre cinq ans et dix ans de prison ferme.

Le 29/03/2019, vingt un organisations nationales et internationales des défenseurs des droits de l'homme ont condamné les nouvelles irrégularités constatées dans le dossier juridique du défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki. Monsieur Vincent Pleton du Service International des droits de l'homme s'est exprimé au nom de ces organisations jugeant paradoxales la disparition du dossier de Germain Rukuki après 4 mois de son audience à la cour d'appel de Bujumbura. Il est incarcéré depuis juillet 2017. Dans sa déclaration Vincent montre qu'il y a volonté politique de ralentir le droit en appel de Germain Rukuki. La perte du dossier

constitue un dysfonctionnement grave de l'appareil judiciaire du Burundi. Les responsables de ces organisations demandent que Germain Rukuki soit relâché.